

*Questions orales***LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. David Chatters (Athabasca):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes.

Le 10 avril, Phil Fontaine, grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a dit:

L'autonomie gouvernementale des autochtones s'exercera dans tous les domaines que les gouvernements gèrent actuellement pour les premières nations, à savoir les terres, les soins de santé, la justice, l'éducation et d'autres éléments qui ressortissent maintenant aux provinces.

Le ministre accepte-t-il la définition de M. Fontaine?

**L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, sous le régime conservateur, comme le député le sait, la compétence en matière de jeux de hasard a été cédée aux provinces. Quelques provinces sont en train d'élaborer un régime pour les jeux de hasard et de négocier avec les autochtones.

Ainsi, le meilleur exemple que je puisse vous donner est la province de la Saskatchewan où une entente a été conclue avec la FSIN pour l'établissement de deux casinos, un à Saskatoon et un autre à Regina, dont les revenus seront partagés.

Si la province décide de céder des compétences aux autochtones ou de partager des compétences ou la gestion, ce serait là une bonne chose. Quant à savoir si cela fait partie des négociations sur l'autonomie gouvernementale, je ne le pense pas, en ce qui concerne le gouvernement fédéral.

**M. David Chatters (Athabasca):** Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le ministre ait répondu à ma question. Ma question ne portait pas sur la compétence dans le domaine des jeux de hasard, mais sur la compétence en matière de soins de santé, de justice, d'éducation et de terres. Le ministre pourrait peut-être répondre à ma question.

**L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je m'excuse, je n'avais pas bien entendu les domaines.

Au Manitoba, quatre domaines font maintenant l'objet de négociations. Je pense que le député les connaît. Il s'agit de la santé, de l'éducation, de la protection contre les incendies, de la police et des tribunaux autochtones. Il y a au moins dix domaines qui feront l'objet de négociations avec les autochtones et qui entreront dans la définition de l'autonomie gouvernementale.

\* \* \*

[Français]

**L'ORIENTATION SEXUELLE**

**M. André Caron (Jonquière):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Hier, le gouvernement de l'Alberta portait en appel un jugement interdisant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et une cour de l'Ontario refusait de reconnaître les droits des couples de même sexe, s'appuyant sur les définitions de statut

matrimonial et de conjoint de la Charte des droits de la personne de l'Ontario.

• (1150)

Qu'attend le gouvernement pour déposer devant cette Chambre un projet de loi interdisant la discrimination basée sur l'orientation sexuelle?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai l'intention de proposer une modification à la Loi sur les droits de la personne cette année, probablement à l'automne, pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Il s'agit d'un engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale et que nous avons réitéré dans le discours du Trône. Cet engagement tient toujours.

[Français]

**M. André Caron (Jonquière):** Alors, monsieur le Président, le ministre convient-il de l'urgence de légiférer en cette matière afin d'éviter la saga judiciaire qui semble s'amorcer sur cette question?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Je le répète, monsieur le Président, nous envisageons de déposer un projet de loi probablement à l'automne.

Personnellement, je pense qu'il ne faut pas laisser aux tribunaux le soin d'établir la politique officielle. Cela coûte cher aux plaideurs et on aboutit à un ensemble disparate de politiques qui n'est pas nécessairement dans l'intérêt du Canada.

Nous allons donc emprunter la voie législative et proposer une modification à la Loi sur les droits de la personne. Nous avons pris un engagement et la Chambre pourra s'attendre à recevoir un projet de loi à ce sujet cette année.

\* \* \*

**LES SOINS DE SANTÉ**

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre.

Il y a une semaine, elle a raconté à la Chambre que Hillary Clinton lui avait demandé de quelle façon les Américains pourraient mettre en place un régime de soins de santé semblable à celui du Canada. Or, hier, les médias américains, dont le *Wall Street Journal*, disaient ceci, et je cite:

M<sup>me</sup> Clinton dit exactement le contraire aux Américains, c'est-à-dire qu'elle ne souhaite pas du tout proposer le régime canadien à ses compatriotes.

La vice-première ministre pourrait-elle expliquer cette contraction entre ses propos et ce que rapportent les médias américains en citant abondamment les déclarations de la femme du président des États-Unis?